

Adhérer à l'APAH-Finances

Pourquoi adhérer à l'association ?

**REJOIGNEZ
NOUS**

Parce qu'un grand nombre d'adhérents fait la force de l'APAH-Finances. Adhérer à l'APAHF, c'est aussi contribuer à changer le regard de la société sur le handicap et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Mon adhésion est avant tout un geste de solidarité qui exprime l'intérêt que je porte aux enfants et aux adultes en situation de handicap dans la société.

Elle me permet de participer et de m'impliquer étroitement à la vie de l'association au sein des délégations départementales de l'association.

Mon adhésion permet à l'association d'avoir plus de poids pour :

- faire reconnaître et défendre les droits des parents d'enfants handicapés, des personnels handicapés fonctionnaires des ministères économiques et financiers et de leurs ayants droits ;
- rechercher auprès de ces ministères économiques et financiers et de l'ensemble des Pouvoirs Publics et des Institutionnels la satisfaction de leurs intérêts généraux ;
- créer et maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et leur apporter l'appui moral et matériel indispensable ;
- étudier et mettre en œuvre, en liaison avec les organisations existantes et les ministères économiques et financiers, tout projet concernant l'avenir de leurs enfants handicapés et des agents handicapés des mêmes ministères : déroulement de carrière et amélioration des conditions de travail pour les uns, insertion scolaire, contribution à la création d'établissements appropriés, centres de vacances, de loisirs et de sport, insertion professionnelle et sociale, pour les autres, etc.

Comment ?

L'APAH-Finances fait confiance à [HelloAsso](#) pour gérer et collecter les différentes cotisations associatives et les dons qui lui sont destinés. Vous pourrez concrétiser votre adhésion en scannant ce QR Code ou en suivant le lien fourni par HelloAsso :



<https://www.helloasso.com/associations/apahf-apah-finances/adhesions/bulletin-d-adhesion-readhesion>

Aider

Parce que c'est notre cœur de métier !

Reconnaissance et défense des droits des enfants handicapés à réaliser leur plein épanouissement et leur adaptation à la vie sociale et au statut de citoyen.

Création et maintien entre les familles de l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire avec appui moral et matériel.

Représentation auprès de l'administration sans se substituer ou se juxtaposer aux organismes concernés par la problématique des agents touchés par le handicap, soit à titre personnel ou encore parental ou familial.

Développement de la formation, de l'ouverture des personnes valides sur les personnes handicapées, au sein de leur lieu de travail et même au-delà.

Rassembler

Réunir nos différences pour être plus fort !

L'APAHF œuvre sans distinction de handicap afin de mieux vous servir. Elle est présente sur l'ensemble des ministères économiques et financiers.

Depuis sa création en 1987, l'association a progressivement gagné la confiance des Administrations attachées à ces ministères, mais aussi celle des mutuelles et des syndicats.

L'effectif des adhérents de l'association n'a cessé de s'accroître au fil du temps.

Informier

Parce qu'il est important de savoir...

Riche d'une expérience originale sans pareil, autonome et indépendante, l'APAHF a su se donner les moyens de répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

Elle propose notamment :

- « **l'APAHF en action** », un bulletin d'informations régulier, publié en ligne sur son site Web et également fourni en format papier aux adhérents qui en font la demande.
- une **permanence téléphonique** d'écoute active (cf. téléphone sur la couverture de cette plaquette), du lundi au vendredi, aux horaires classiques de bureau.

Elle organise régulièrement, à Paris ou en province, réunions, manifestations, colloques, conférences-débats à thème, etc.

Association APAH-Finances APAHF

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



RNA : W751110389
SIRET : 41130832300020

www.apahf.org



Siège social

Pièces 1102 et 1103 au 1^{er} étage
Immeuble Atrium - Boite 173
5 place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12

Métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint-Emilion
Bus : ligne 24, arrêt Terroirs de France

Contacts et permanences téléphoniques

Secrétariat : **01.53.44.20.19** (Isabelle Joffre)

Président : **06.01.48.19.48** (Jean Georges Mermet)
Secrétaire générale : **06.22.40.36.52** (Sabine Titaut)
Trésorier général : **06.22.40.68.75** (Thierry Prévostel)

Concrètement

L'association APAH-Finances peut vous aider !

C'est vrai, vous n'avez peut-être pas d'enfant handicapé. Vous n'avez peut-être pas non plus de parent handicapé. Et vous n'êtes peut-être pas vous-même handicapé. Mais qui peut vous assurer que ça n'arrivera jamais ?

L'**APAHF**, Association **P**our l'**A**ide au **H**andicap au sein des ministères économiques et **F**inanciers, s'engage sur des actions concrètes. Initialement consacrée à la défense et à la reconnaissance des droits des parents d'enfants handicapés, sa mission, aujourd'hui, a été étendue à l'ensemble des personnes touchées par le handicap qui travaillent ou non au sein des ministères économiques et financiers.

Son action est décrite par son slogan :

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser, Faciliter.

L'association s'est donnée pour but :

- de créer et de maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable ;
- de faire connaître et reconnaître les droits des parents d'enfant en situation de handicap, des personnels en situation de handicap et des aidants, particulièrement au sein de toutes les directions du ministère économique et financier. Au besoin, elle peut intervenir au sein des trois fonctions publiques et auprès de tous les usagers qui la sollicitent ;
- de tisser des relations avec les différents partenaires sociaux locaux et nationaux, auprès des structures administratives, sociales ou associatives (direction, service du personnel, correspondant handicap, médecin de prévention, assistante sociale, mutuelles, syndicats, services sociaux, comité d'hygiène et de sécurité...) ;
- d'intervenir en qualité d'expert et de conseil, chaque fois que la reconnaissance des droits de la personne le nécessite. Elle peut être sollicitée pour émettre un avis technique lors de commissions locales et nationales à l'occasion de recrutements, mutations, groupes de travail. Elle s'engage à l'obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle et privée.

Un peu d'histoire

S'adapter pour rester efficace !

Créée en 1987 dans les départements de la Haute-Loire (43), de la Lozère (48) et du Puy-de-Dôme (63), par des parents d'enfants en situation de handicap lourd, dans le souci d'informer les Administrations des problèmes et des grandes difficultés que rencontraient les parents de ces « enfants différents », l'**APEH** (Association des **P**arents d'**E**nfants **H**andicapés) a étendu petit à petit son action en direction, non seulement des parents d'enfants handicapés, des proches ou des conjoints, mais également, à tout le personnel des ministères économiques et financiers concernés de près ou de loin par ce problème.

En 1994, en s'ouvrant progressivement à tous, parents, agents, aidants et proches et en changeant son appellation en ce sens, elle est devenue l'association **APAHF** qui demeure encore aujourd'hui, 35 ans après sa création.

Actuellement, son action contribue à la mise en œuvre d'un support pouvant aider la personne handicapée à s'inscrire de plein droit dans la société civile, avec notre soutien et celui de nos partenaires.

Un réseau de partenariat

Constitué autour de partenaires administratifs, associatifs et financiers.



Fonctionnement

Parce que notre structure vous est ouverte, il est important de vous la présenter...

Adhérents (actifs ou retraités des ministères économiques et financiers), membres associés ou membres bienfaiteurs, vous êtes le fondement de cette structure associative dont toutes les positions vous sont ouvertes, en fonction de votre volonté d'implication et de vos possibilités.

L'**APAHF** est dirigée par un **conseil d'administration** de 21 membres, l'échelon législatif de l'association ; 6 d'entre-eux composent **le bureau**, l'échelon exécutif (président, secrétaire générale, trésorier général, vice-présidents, secrétaire générale adjointe et trésorière générale adjointe).

Elle s'appuie sur un échelon territorial, le **réseau de ses délégations départementales**, composées d'au moins un(e) délégué(e) départemental(e) chaque fois que c'est possible, et de plusieurs suivant l'importance du département.

Concernés directement, ou non, par le handicap, issus de toutes les directions du ministère, les délégués œuvrent au plus près des adhérents et de toute personne en difficulté qui sollicite l'aide de l'association.

Ainsi, sur le plan organisationnel, l'**APAHF** c'est :

un **secrétariat administratif permanent**



Depuis 2005, Isabelle JOFFRE est la secrétaire assistante du président. Elle est le premier maillon de l'écoute active des interlocuteurs de l'association pour lesquels elle est « aux petits soins ». Au delà de ce premier contact, Isabelle vous dirigera vers l'un des interlocuteurs des délégations départementales ou

l'un des référents techniques attachés à l'un des nombreux sujets qui vous ont amené à prendre contact.

un **réseau maillé de délégués départementaux** qui repose sur des bénévoles militants dans chaque département qui sont un lien entre les adhérents, l'association et son siège.

L'**APAHF** est également dotée de **commissions de travail** constituées d'adhérents bénévoles, membres ou non des équipes dirigeantes qui se réunissent en groupe de travail.